DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DCC 2020-234

Finances

Budget primitif 2021

Budget annexe Assainissement

Nombre de conseillers	
En exercice	**83**
Présents	**76**
Pouvoirs	**6**
Pour	**75**
Contre	**7**
Abstention	**0**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du 16 décembre à 18h00

La convocation de tous les membres en exercice du conseil communautaire a été faite le **10 décembre 2020,** dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Jean-Marc Ambroise - Christine Aranéo - Marcel Augier - Pierre Barnet - Martine Barroso - Isabelle Berthelot - Franck Beysson - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Michelle Bouchet - Edmond Bourgeon - Laurence Boyer - Marie-Christine Bravo - Catherine Brun - Dominique Bruyère - Marie-France Catheland - Yves Chambost - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Christine Chevillard - Aimé Combaret - Sandra Creuzet - Gisèle Damon *(Suppléante Marcel Peuillon)* - Marie-Laure Dana Burnichon – Hervé Daval – Jean-Paul Descombes - Pierre Devedeux - Christian Dorange - David Dozance - Catherine Dufossé - Christian Dupuis - Annick Duvauchelle *(Suppléante Pierre Coissard)* - Daniel Fréchet - Véronique Gardette - Annie Gérenton - Gilles Goutaudier - Patricia Goutorbe - Quentin Guillermin - Guy Lafay - Fabien Lambert - Hélène Lapalus - Sébastien Lassaigne - Christelle Lattat - Christian Laurent - Chantal Lemasson - Maryvonne Loughraieb - Adina Lupu Bratiloveanu - Muriel Marcellin - Jean-Luc Mardeuil - Eric Martin - Franck Maupetit - Patrick Meunier - Véronique Mouiller - Lucien Murzi - Pascal Muzart - Nabih Nejjar - Yves Nicolin - Mahdi Nouibat - Gilles Passot - Philippe Perron - Jade Petit - Éric Peyron - Christophe Pion - Didier Prunet - Stéphane Raphaël - Marie-Hélène Riamon - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jean Smith - Corinne Troncy - Jacques Troncy - Denis Vanhecke - Gilbert Varrenne - Antoine Vermorel-Marques - Ambre Vigogne.

Certifié exécutoire le	24 DEC. 2020
Reçu en Préfecture le	21 DEC. 2020
Publié au RAA le	24 DEC. 2020

Etaient absents :

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Jean-Jacques Banchet			Romain Bost
Pierre Coissard		Annick Duvauchelle	
Jean-Marc Detour			Lucien Murzi
Jacky Geneste			Martine Barroso
Jean-Paul Heyberger			Philippe Perron
Marcel Peuillon		Gisèle Damon	
Serge Pralas	X		
Vickie Redeuilh			Gilles Passot
Sophie Rotkopf			Maryvonne Loughraieb

Secrétaire désignée avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Laurence Boyer.

Le budget annexe « assainissement » est voté hors taxes, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre - opération pour la section d'investissement conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Il est proposé en équilibre à 9 356 800 € en section d'exploitation, et à 7 608 890 € en section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION :

En dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation. Pour l'exercice 2021, il est donc proposé un montant des dépenses de 6 571 500 € (6 450 000 € en 2020).

Pour les charges générales, il est proposé de maintenir un montant constant des dépenses par rapport à 2020, soit 5 300 000 €.

Ces charges générales concernent principalement les dépenses liées :
- à l'entretien de la STEU de Roanne et ses équipements, estimées pour l'année à 1 815 000 € ;
- au remboursement à Roannaise de l'Eau des charges indirectes de ce budget pour un montant estimé à 1 850 000 € ;
- à la maintenance et l'entretien des réseaux pour 555 000 € ;
- à l'épandage et au compostage des boues des différentes STEU à hauteur de 410 570 €.

Les charges de personnels sont estimées à 46 500 € (75 000 € en 2020). Sur l'exercice 2021, il est prévu 1 agent en année complète.

Les autres charges de gestion courante d'un montant de 80 000 € comprennent les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

Il est prévu 120 0000 € en charges financières. Ces dernières sont depuis quelques années en constante diminution du fait des taux bas sur les taux indexés et des renégociations d'emprunts réalisées ces dernières années.

Les charges exceptionnelles d'un montant de 355 000 € comprennent principalement :
- les annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 205 000 € ;
- le versement par Roannais Agglomération d'une aide financière aux usagers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour un montant de 150 000 €.

Pour rappel, depuis 2013, cette aide financière était versée par l'Agence de l'Eau à Roannais Agglomération qui se chargeait du reversement aux usagers. Il s'agissait d'une opération neutre pour la structure.
En raison du contexte de contrainte sur ses moyens financiers, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a décidé de ne plus attribuer de nouvelles aides à l'assainissement non collectif au titre du 10ème programme. De ce fait, Roannais Agglomération, pour ne pas pénaliser les usagers, a décidé à compter de l'exercice 2019, de se substituer à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et de prendre en charge cette dépense.

Concernant les constitutions de provisions pour factures impayées, il est prévu d'inscrire 470 000 € et pour les dépenses imprévues 200 000 €.

Concernant l'amortissement des biens meubles et immeubles, il est prévu d'inscrire 2 000 000 €.

En recettes :

Le Schéma Directeur Assainissement a été validé en mars 2019. Des études pour la réalisation des premières actions ont été engagées en fin d'année 2019 et sur 2020. Les premiers travaux auraient dû être engagés en fin d'année 2020, mais du fait de la crise sanitaire qui a touché notre pays, les travaux d'importance de ce programme d'actions ont été reportés sur 2021.

Après une hausse de tarif limité en 2020 de seulement 1 centime d'euro HT de la part variable, il était convenu de faire évoluer le tarif d'environ 2,5% chaque année pour faire face aux travaux découlant du Schéma Directeur Assainissement. Pour 2021, il est donc proposé d'augmenter cette part variable de 4 centimes de sorte à garantir le niveau de recettes de fonctionnement suffisant pour financer les travaux du schéma directeur.

Les produits des services sont ainsi proposés à un montant de 8 500 000 € comprennent principalement les redevances et les abonnements recouvrés auprès de nos usagers pour un montant de 7 852 500 €.

Ce poste comprend également :

- Raccordement à l'assainissement collectif PFAC : 200 000 €
- Travaux de branchement aux réseaux : 150 000 €
- Dépotage des matières de vidange à la STEU de Roanne : 100 000 €
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 100 000 €
- Prestations diagnostic des assainissements non collectif : 76 500 €

Concernant les reprises des provisions pour factures impayées, il est prévu d'inscrire 470 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses :

Le volume des investissements de l'exercice 2021 est de 6 338 890 € (3 810 000 € en 2020).

Renouvellement de réseau :

Il est prévu en 2021 de porter le montant des travaux de renouvellement de réseau à 1 500 000 € comme détaillé ci-dessous :

- La Pacaudière - Route de Vivans : 300 000 €
- La Pacaudière – Rue Froideville : 170 000 €
- Montagny – Impasse des sports : 20 000 €
- Riorges – Rue Georges Brassens : 80 000 €
- Roanne – Rue Abbe Goulard : 100 000 €
- Roanne – Collecteur Route de Paris : 50 000 €
- Roanne – Rue Mulsant : 250 000 €
- Roanne – déraccordement Foch Sully : 100 000 €
- Saint Germain Lespinasse – Rue de l'enfer : 80 000 €
- Saint Germain Lespinasse – Mise en séparatif Madone 250 000 €
- Travaux non programmés : 100 000€

Méthaniseur :

Dans le cadre de l'opération méthaniseur et comme prévu dans le contrat, il est inscrit la subvention versée au concessionnaire d'un montant de 1 190 000 €. Cette dépense n'aura aucun impact sur le budget assainissement puisqu'une subvention du budget général sera inscrite pour le même montant. Il est également inscrit 70 000 € pour les études et 20 000 € pour les travaux.

Renouvellement du matériel :

Comme les années précédentes, il est également prévu 220 000 € pour le renouvellement du matériel.

Renouvellement des STEU :

Il est actuellement prévu sur l'exercice 2021 :

- 500 000 € sur la STEU de La Pacaudière (Les Bardons)
- 100 000 € sur la STEU de Notre Dame de Boisset (renouv. 2nd étage)

Schéma Directeur Assainissement (SDA) :

Est inscrit sur l'exercice 2021, 1 100 000€ pour le décanteur primaire (autorisation de programme). Ce montant pourra être revu à la hausse en fonction de l'avancée des travaux dans une future décision modificative.

Il est également inscrit dans le cadre du SDA :

- mise en séparatif : 50 000 €
- gestion dynamique : 1 080 000 €
- siphon 1964 : 65 000 €

- diagnostic réseaux enterrés : 61 500 €
- surveillance : 56 000 €
- vannes batardeaux motorisées : 55 000 €

Il est prévu initialement de renforcer la canalisation d'entrée de la STEU de Roanne afin d'effectuer entre autres, du stockage en ligne des eaux pluviales sur ce tronçon de canalisation. Toutefois après une étude réalisée en 2020, il semble plus opportun de mettre en place un stockage sur des canalisations existantes en amont des principaux déversoirs d'orages en asservissant les vannes qui seront posées aux conditions météorologies et un modèle informatique prédictif. Les travaux à réaliser sont en cours de définition et feront l'objet d'une décision modificative dès que les montants seront définitivement estimés. Ils sont actuellement évalués à environ 2M€.

Pour mettre en œuvre le modèle informatique et relier l'ensemble de ce dispositif des travaux seront confiés à l'exploitant actuel de la Station de Traitement des Eaux Usées de Roanne (SUEZ) pour un montant estimé de 980 000€ dans le cadre d'un avenant au marché existant.

il est prévu d'inscrire 380 000 € pour les amortissements des subventions, 100 000 € pour les remboursements des avances et 100 000 € en dépenses imprévues.

Emprunts :

Est inscrit le remboursement des emprunts réalisés auprès des organismes bancaires pour 690 000 €.

En recettes :

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1 531 000 € proviennent principalement des subventions prévues dans le cadre de l'opération méthaniseur :
- 1 190 000 € concernant la subvention du budget général de Roannais Agglomération venant financer la subvention versée au concessionnaire du méthaniseur.
- 340 000 € concernant des subventions de l'Agence de l'Eau et des communes.

Il est inscrit un montant prévisionnel d'emprunt de 3 192 590 € ; l'objectif étant plutôt d'utiliser l'excédent de financement qui se dégagera du compte administratif de 2020 qui était pour mémoire au 31/12/2019 de 3 206 445,62€.

Il est également prévu d'inscrire 100 000 € pour les remboursements d'avances et 785 300 € de virement à la section d'exploitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le rapport présenté ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Ressources

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- clôture une autorisation de programme (AP) pour les dépenses d'investissement afférentes à la canalisation d'entrée de la STEU de Roanne

Libellé opération	Millésime	Durée	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Canalisation d'entrée STEU Roanne	2020	4 ans	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

- modifie le montant total et les crédits de paiements pour l'autorisation de programme du décanteur primaire

Libellé opération	Millésime	Durée	Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Décanteur primaire	2019	5 ans	6 400 000 €	0 €	500 000 €	1 100 000 €	3 400 000 €	1 400 000 €

- adopte le budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2021

Les dépenses d'exploitation :

	BP 2020	BP 2021
022 – Dépenses imprévues	200 000	200 000
011 – Charges à caractère général	5 300 000	5 300 000
012 – Charges de personnels	75 000	46 500
65 – Autres charges de gestion courante	90 000	80 000
66 – Charges financières	130 000	120 000
67 – Charges exceptionnelles	350 000	355 000
68 – Dotations aux provisions	305 000	470 000
Total dépenses réelles	6 450 000	6 571 500
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	2 000 000	2 000 000
023 – Virement à la section investissement	762 000	785 300
Total des dépenses	9 212 000	9 356 800

Les recettes d'exploitation :

	BP 2020	BP 2021
013 – Atténuation de charges	5 000	-
70 – Produits des services	8 500 000	8 500 000
74 – Subventions d'exploitation	10 000	5 000
75 – Autres produits de gestion courante	100	-
76 – Produits financiers	900	800
77 – Produits exceptionnels	11 000	1 000
78 – Reprise sur provisions	305 000	470 000
Total recettes réelles	8 832 000	8 976 800
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions)	380 000	380 000
Total des recettes	9 212 000	9 356 800

Les dépenses d'investissement :

	BP 2020	BP 2021
020 – Dépenses imprévues	100 000	100 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	725 000	690 000
20 – Immobilisations incorporelles (Etudes)	100 000	276 390
21 – Immobilisations corporelles (Equipements)	325 000	220 000
23 – Immobilisations en cours (Travaux)	2 885 000	4 742 500
AP Décanteur primaire	500 000	1 100 000
Total dépenses réelles	4 635 000	7 128 890
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement subventions)	380 000	380 000
041 – Opérations patrimoniales	520 000	100 000
Total des dépenses	5 535 000	7 608 890

Les recettes d'investissement :

	BP 2020	BP 2021
10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 000	-
13 – Subventions d'investissement	2 249 000	1 530 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	-	3 192 590
27 – Autres immobilisations financières	1 000	1 000
Total recettes réelles	2 253 000	4 723 590
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	2 000 000	2 000 000
041 – Opérations patrimoniales	520 000	100 000
021 – Virement de la section exploitation	762 000	785 300
Total des recettes	5 535 000	7 608 890